

L'accès à l'avortement est un droit fondamental en France, en Europe et dans le monde.

Manifestons à l'occasion de la « Journée mondiale pour la dépénalisation de l'avortement ».

Les femmes ont eu des difficultés pour avorter durant la crise sanitaire : pas de place dans les blocs opératoires, renvoi vers le privé !

Elles ont été soumises à encore plus de violences et ont dû parfois renoncer à avorter. Pour celles dont la grossesse dépassait le délai légal des 12 semaines, aller aux Pays Bas, en Espagne ou au Royaume Uni, où les délais sont moins stricts, s'est avéré quasi impossible !

Et pourtant : la proposition de loi, portée par quelques élu.e.s, demandant l'allongement des délais de deux semaines, la suppression de la clause de conscience ainsi que la possibilité pour les sages-femmes de pratiquer les IVG instrumentales qui serait indispensable pour régler maintes difficultés a été arrêtée dans son parcours parlementaire par une stratégie d'obstruction (5 élus ont rédigé environ 400 amendements) 1

Bien plus, le gouvernement n'a pas jugé bon de la reprendre à son compte et donc d'en faire un projet de loi pour défendre ce droit ! Et pourtant, des sages-femmes et des médecins sont prêt.e.s à réaliser des IVG à 14 semaines de grossesse 2

Et pendant ce temps, les anti-choix agissent, efficaces en communication, avec des moyens financiers importants en France, en Europe et aux États Unis. Nous les voyons à l'œuvre, en Pologne, en Slovaquie, en Hongrie, en Italie, à Malte, dans certains états des États Unis. Ils attaquent ou restreignent les droits des femmes (avortement contraception d'urgence), font reculer l'éducation à la sexualité à l'école, et plus largement menacent la démocratie. En France, ils attaquent les locaux du Planning Familial comme à Strasbourg, Nantes ou Paris.

NOUS VOULONS NOTAMMENT :

Que les délais légaux pour avorter soient harmonisés sur ceux des pays les plus progressistes en Europe, et que les États tendent vers une dépénalisation totale de l'avortement.

Que chaque femme ait le choix de la méthode pour avorter

Que la « double » clause de conscience sur l'IVG pour les professionnel·les de santé soit supprimée de la loi

Que les sages-femmes puissent pratiquer des IVG instrumentales

Que des moyens financiers soient donnés pour les centres pratiquant l'avortement.

1. <http://change.org/PPLIVG>

2. <http://petitionenligne.fr/manifeste-des-medecins-et-sages-femmes-pratiquant-des-ivg-en-faveur-de-lallongement-du-delai-a-14-semaines>

LE 25 SEPTEMBRE, ON MANIFESTE

**L'AVORTEMENT EST UN CHOIX PERSONNEL
MON CORPS M'APPARTIENT, JE CHOISIS MA
VIE, JE CHOISIS D'AVOIR OU PAS UN ENFANT !**

**NOUS REVENDIQUONS UN DROIT A L'AVORTEMENT
DANS DE BONNES CONDITIONS POUR TOUTES LES
FEMMES QUI CHOISISSENT D'INTERROMPRE UNE
GROSSESSE EN FRANCE, EN EUROPE ET PARTOUT
DANS LE MONDE**

Premiers signataires : ANCI, ANSFO, CADAC, CNDP, Collectif CIVG Tenon, Femmes Solidaires, NPA, OLF, Planning Familial,

AVORTEMENT

**LES
FEMMES
DÉCIDENT**

Collectif Avortement en Europe, les femmes décident

Pour nous joindre : <https://www.facebook.com/avortement europe> , avortementlesfemmesdecident@gmail.com